



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE LA COORDINATION, DE L'ÉVALUATION  
ET DU SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES  
BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE  
ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

### ARRETE PREFECTORAL N° 2013/1503 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers

**LE PREFET DES VOSGES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 instituant auprès du Préfet de chaque département une commission départementale des objets mobiliers modifié par le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007, relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU le décret du 22 février 2013 nommant M. Gilbert PAYET préfet des Vosges ;

VU les propositions du président du conseil général des Vosges ;

*SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Vosges ;*

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Sont nommés membres de la commission départementale d'objets mobiliers :

#### **A. MEMBRES DE DROITS**

- M. le Préfet des Vosges ou son représentant, président ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- Mme la Conservatrice régionale des Monuments Historiques, ou son représentant,
- Mme le conservateur du patrimoine, chargé des monuments historiques territorialement compétent ;
- Mme la Chef du service régional de l'Inventaire de Lorraine ;
- M. le Conservateur régional de l'Archéologie ;
- Mme la Conservatrice des antiquités et objets d'art ou son représentant ;
- M. le Conservateur délégué des antiquités et objets d'art ou son représentant ;
- M. l'Architecte des bâtiments de France ou son représentant ;
- M. le directeur des Archives départementales ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- M. le Lieutenant-Colonel, Commandant du groupement de gendarmerie des Vosges ou son représentant ;

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX  
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

**B. MEMBRES DESIGNES PAR LE PREFET**

<b>M. Thierry DECHEZLEPRETRE</b> Conservateur adjoint au musée départemental d'art ancien et contemporain à Epinal TITULAIRE	<b>Mme Martine SADION</b> Conservateur en chef du musée de l'image à Epinal SUPPLEANT
<b>Mme Hélène HAMON</b> Conservatrice en chef TITULAIRE	<b>Monsieur Gaël FROMENTIN</b> conservateur, chef de service de la médiathèque départementale des Vosges SUPPLEANT
<b>M. Gérard KELLER</b> Maire de Rambervillers, titulaire TITULAIRE	<b>M. Simon LECLERC</b> Maire de Neufchâteau SUPPLEANT
<b>M. Henri VOUAUX</b> Maire de Jeuxey, TITULAIRE	<b>M. Christian DEMANGE</b> Maire de Saint-Jean-d'Ormont, SUPPLEANT
<b>Mme Mireille REGENT</b> Maire d'Attignéville TITULAIRE	<b>M. André BOBAN</b> Maire de Fontenoy-le-Château SUPPLEANT

**C. MEMBRES DESIGNES PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

<b>M. Guy MARTINACHE</b> Conseiller Général du canton de Corcieux TITULAIRE	<b>M. Gérard MARULIER</b> Conseiller Général du canton de Dompierre SUPPLEANT
<b>M. Patrice JAMIS</b> Conseiller Général du canton de Mirecourt TITULAIRE	<b>M. François-Xavier HUGUENOT</b> Conseiller Général du canton d'Epinal-Est SUPPLEANT

**D. PERSONNALITES QUALIFIEES**

- **Mme Nadège TAUREAU**, Conseil Général des Vosges, site de Domremy ;
- **M. Jean-Pierre DOYEN**, ancien Conservateur des antiquités et objets d'art des Vosges (1988-1992) ;
- **M. Jacques GRASSER**, Adjoint chargé de la culture, du patrimoine historique et des manifestations politiques à Epinal ;
- **M. Bernard HOUOT**, ancien Conservateur des antiquités et objets d'art des Vosges (1980-1988) ;
- **M. Claude FALTRAUER**, chargé du patrimoine, service d'art sacré du diocèse ;

**E. REPRESENTANTS D'ASSOCIATION**

<b>M. Jean-François MICHEL</b> président de l'association Vieilles maisons françaises TITULAIRE	<b>M. Francis PIERRE</b> Président de la Société d'Etudes et de Sauvegarde des Anciennes Mines des Hautes- Vosges SUPPLEANT
<b>M. Pierre HEILI</b> Président de la société d'histoire locale de Remiremont TITULAIRE	<b>M. Jean-Claude FOMBARON</b> Président de la Société philomatique vosgienne SUPPLEANT

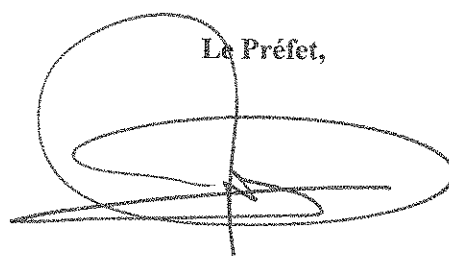
**ARTICLE 2** : Les membres de la commission sont nommés pour une période de 4 ans, renouvelable à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral n°3241/2008 du 24 septembre 2008 est abrogé.

**ARTICLE 4** : M. le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission départementale des objets mobiliers et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

A EPINAL le 07 JUIN 2013

Le Préfet,



Gilbert PAYET